

Nouvelle gestion des Moustiques



Madame Sylvie Enggist, nouvelle présidente de l'Association des Moustiques.

Une solution pérenne semble avoir été trouvée pour la gestion dans la continuité du Jardin d'enfants Les Moustiques.

L'an dernier, le Comité en charge des Moustiques s'est trouvé confronté à quelques événements, qui ont révélé les limites du bénévolat dans le cadre d'une gestion d'une structure de la petite enfance. Pour ne pas perdre ce Jardin d'enfants, très apprécié des petits et des parents, une recherche de solution pérenne a pu être trouvée.

Mme Sylvie Enggist, qui est au bureau de coordination de l'association Le Couffin, (association qui encadre l'accueil familial de jour dans notre commune), a rejoint le comité afin de s'occuper de la gestion de l'association. Cette gestion comprend à la fois le rôle de Présidente, de comptable et de ressources humaines.

Elle fera profiter l'association de ses compétences dans le domaine de la petite enfance. Etant donné qu'elle tient déjà ce rôle dans deux autres jardins d'enfants, dans deux communes de la Champagne.



Sommaire

Dossier: Le passage du tram à Perly pp. 2-4
Mesures contre la crise énergétique p. 5

Reflets du Bicentenaire pp. 6-7
Qui pour le Mérite communal 2022 ? p. 8

EDITO



Plusieurs articles de journaux ou journal télévisé ont traité dernièrement le sujet du tram qui doit traverser notre commune sur la route de Saint-Julien. Il nous paraît donc utile de présenter un point de situation sur ce dossier. Ce projet a fait l'objet de plusieurs articles dans le Trait d'Union, déjà dans sa première édition puis plus particulièrement dans l'édition d'avril 2017, que vous pouvez retrouver sur le site de la commune.

Pour rappel, la procédure d'autorisation a été lancée par le canton/les TPG début 2017. Notre article d'avril 2017 vous informait que la commune, à l'instar de nombreuses personnes (plus de 200) et des 5 communes concernées par son tracé, avait déposé dans le délai prescrit ses remarques et suggestions avec l'unique procédure à disposition pour le faire, intitulée procédure d'« opposition ».

Cela signifie, et doit être souligné, que même si la commune est intervenue dans une procédure intitulée « opposition », elle n'a jamais été opposée à la réalisation d'un tram traversant son territoire pour desservir la ville de Saint-Julien, mais a seulement demandé ce qui est à ses yeux des améliorations dans le projet déposé début 2017 par les TPG auprès des autorités fédérales. Les articles de presse qui laissent entendre que la commune est opposée au tram ou a fait recours contre le tram sont donc incorrects à cet égard. S'agissant du terme de recours, précisons qu'un recours ne sera formellement possible qu'à l'encontre d'une autorisation délivrée par la Confédération, ce qui n'est toujours pas le cas à ce jour.

Fernand Savigny, Conseiller administratif délégué à la mobilité

dossier Mobilité

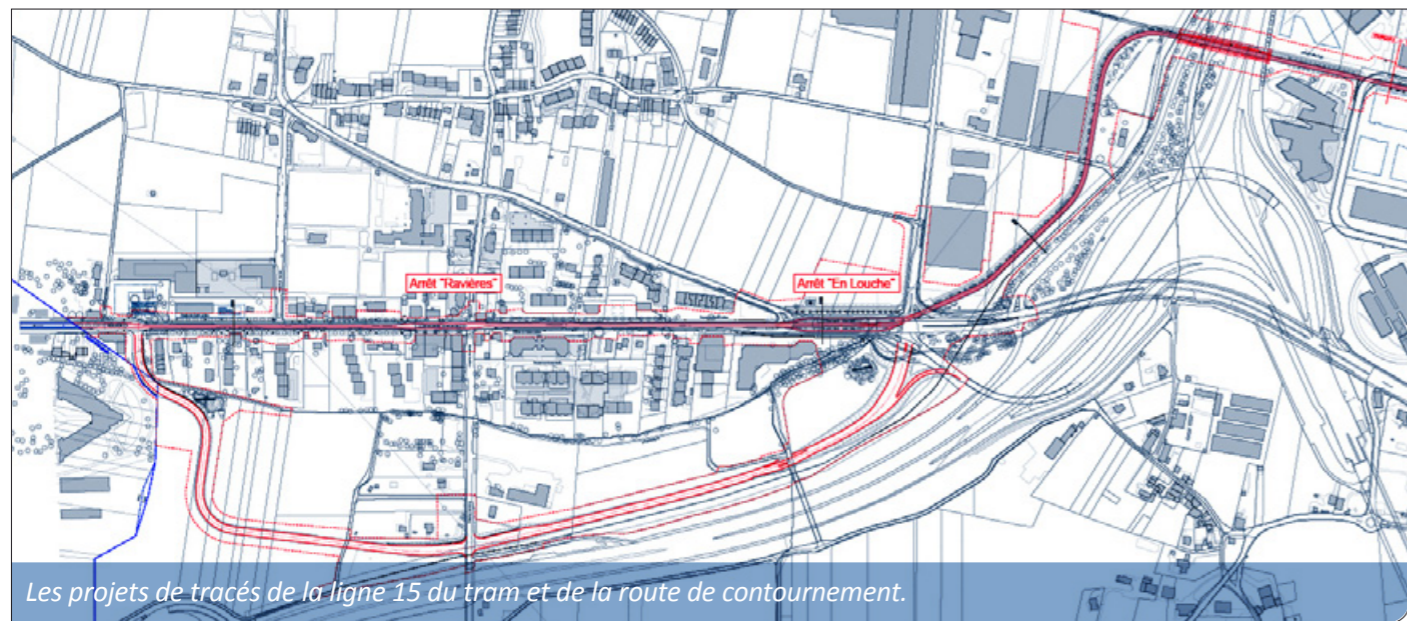
Le passage d'un tram à Perly fait couler de l'encre

Le retard pris dans ce dossier en lien avec le traitement des demandes, notamment celle de Perly, fait couler de l'encre. Le point sur ce dossier important pour la commune, projet du Canton et des TPG soumis à autorisation de la Confédération.

Dans le traitement des oppositions déposées sur son projet de ligne de tram allant de Genève à Saint-Julien-en-Genevois, le canton a priorisé celles concernant le tronçon entre Palettes et le chemin du Tourbillon

résumé: le canton n'entendait fondamentalement répondre à quasiment aucune des demandes de la commune, soit parce qu'il n'y était pas contraint (points 1, 2 et 3, cf page 3), soit parce que la proposition de la commune

prévoyait de réduire en conséquence la dimension de l'interface ferroviaire d'En Louche à trois voies au lieu des quatre du projet. Le canton conditionnait toutefois l'étude plus approfondie de cette proposition à la renonciation



Les projets de tracés de la ligne 15 du tram et de la route de contournement.

dans la ZIPLO (zone industrielle de Plan-les-Ouates). Il a demandé à la Confédération de rendre sa décision d'autorisation en 2 étapes, la première étant autorisée et en cours de réalisation, la seconde allant de l'autoroute, sur laquelle un nouveau point sera construit, jusqu'à la frontière avec la France, étape sur laquelle 84 « oppositions » devaient être traitées. Ainsi, plus de deux ans se sont écoulés avant que des séances de concertation soient organisées par le canton/TPG avec la commune en mai 2019. C'est en octobre 2020 (année de pandémie) que les hauts responsables du département des Infrastructures, avec son président, ont participé à une séance des commissions réunies sur le projet tram avec les conseillers municipaux.

Le résultat de ces premières séances et échanges peut être simplement

n'était en substance pas envisageable/réalisable. Le canton considérait en substance que la commune devrait se satisfaire des nombreux avantages que le projet lui amène, comme la disparition du trafic de transit sur la route de Saint-Julien. Cette position du canton n'avait cependant pas satisfait les conseillers municipaux, notamment sur les deux points 4 et 7 concernant la dimension de l'interface ferroviaire de En Louche et le schéma de circulation.

C'est entre fin 2020 et mi 2021 que le canton contacta la commune pour lui soumettre pour la première fois quelques propositions allant dans ses souhaits. Il était disposé à étudier le prolongement des trajets de tous les trams 15 sur toute la longueur de la route de Saint-Julien jusqu'à la frontière française, (sans toutefois y prévoir un arrêt pour les passagers). Il

par la commune à toute demande touchant le schéma de circulation.

Après examen et présentation en mai 2021 devant la commission Aménagement, Urbanisme, Plan directeur et Mobilité du Conseil municipal, la commune a communiqué au département en juillet 2021 qu'elle accueillait très favorablement la proposition d'extension des parcours des trams jusqu'à la frontière, mais considérait qu'il n'était dès lors plus nécessaire de prévoir plus de deux voies de tram à l'interface de En Louche, en précisant que la commune était plus soucieuse de l'impact visuel de la plateforme ferroviaire de En Louche que du nombre de voies qui s'y trouvera. La commune souhaitait néanmoins que quelques améliorations soient réalisées dans le schéma de circulation prévu dans le projet de tram, tout en reprenant la plupart

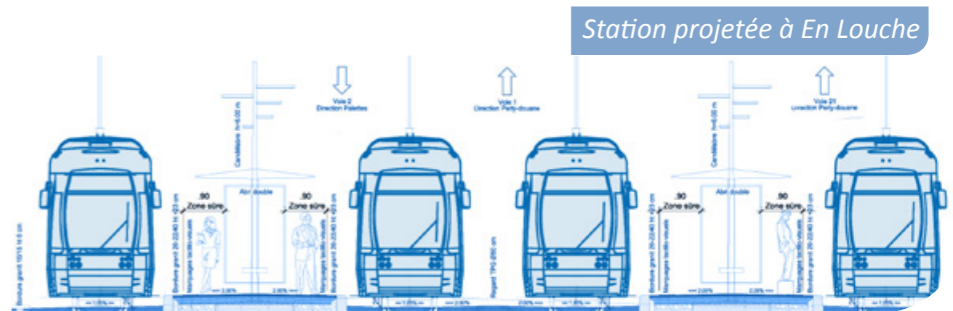
des tracés du schéma de circulation déposé dans l'autorisation. La commune souhaitait en effet quelques aménagements/améliorations de ce schéma. Ces souhaits prenaient en compte l'importance du nombre de collaborateurs/trices qui se rendent aux places de travail recensées en 2019 autour de la route de Saint-Julien à Perly (environ 1300) et des travaux de modération de trafic (zones 20 et 30) réalisés dans le village de Perly depuis la date du dépôt de la demande d'autorisation du tram.

L'appui d'un mandataire

Pour demander l'étude d'une entrée non permanente des véhicules privés sur Perly par la route de Saint-Julien, la commune s'est appuyée sur les analyses et conseils d'un bureau spécialisé dans la mobilité. Elle a ainsi pu proposer au canton des aménagements au futur carrefour « chemin des Mattines-Route de Saint-Julien-route de contournement » permettant sa gestion régulée sans perturber ni l'entrée du tram sur Perly, ni le trafic automobile aux moments où il ne lui sera pas autorisé d'entrer à Perly par la route de Saint-Julien.

Espoir de solutions

Le canton a informé la commune en automne 2021 qu'il ne souhaitait pas envisager une quelconque modification de son schéma de circulation et qu'il retirait sa proposition d'étude de déplacement vers la frontière du point de rebroussement d'un tram sur deux. Nous avons fait part de nos propositions à l'Office fédéral des Transports. Sur proposition de cet office, nous allons prochainement rencontrer le canton / les TPG en espérant que des solutions seront trouvées.



Les demandes de la commune

La position de la commune de février 2017 avait fait l'objet d'un vote unanime du Conseil municipal. Nous indiquons ci-dessous quelques-unes des principales demandes ou souhaits de la commune :

1. Remplacement de places de parking (27) supprimées sur la route de Saint-Julien, notamment celles qui se trouvent à proximité de commerces (dont la nouvelle agence postale depuis 2021).
2. Sécurisation des modes de déplacement doux dans le secteur chemin du Relai et route des Ravières à proximité de la route de Saint-Julien, axes dont le trafic va fortement augmenter dans le schéma de circulation prévu par le canton/TPG.
3. Mise en place d'un site propre des cycles sur toute la longueur de la route de desserte-sud, route dont la création est prévue dans le projet le long de l'autoroute pour notamment dévier le trafic de transit qui traverse actuellement Perly sur la route de Saint-Julien.
4. Réduire la plateforme ferroviaire prévue à l'entrée de Perly (En Louche), immédiatement après le carrefour du chemin des Mattines, de 4 voies à 2 voies de tram. Les 4 voies parallèles du projet sont destinées à permettre le rebroussement en direction de la ville de la moitié des trams qui y arriveront, et qui ne desserviront donc pas réellement la population de Perly. Précisons
5. Rétablir un arrêt de tram à proximité de la douane à Perly.
6. Faire circuler sur Perly l'ensemble des trams atteignant son territoire, au moins jusqu'à la frontière avec la France.
7. Apporter des modifications dans le schéma de circulation prévu dans le projet déposé, qui interdit notamment toute entrée dans Perly par des véhicules privés sur le route de Saint-Julien au niveau de la plateforme ferroviaire mentionnée au point 4.

que le projet prévoit de supprimer un des 3 arrêts actuels de la ligne D, (ligne qui sera remplacée par le tram), soit celui à proximité du CVI (Centre de Vie Intergénérationnel de la commune) au niveau de la douane. Comme un tram sur deux ne poursuivra pas sa course en direction de Saint-Julien, la desserte en transport public (nombre de passages du tram) sera réduite par rapport à celle de la ligne D actuelle. Nous indiquons par ailleurs que l'arrêt En Louche actuel, situé à l'entrée de Perly, sera déplacé dans le projet de tram de l'ordre 150 mètres en direction de Genève, réduisant l'accessibilité aux arrêts TPG.

Enjeu pour la circulation : améliorer la fluidité des accès à Perly

A Concrètement, le schéma de circulation prévu dans le dossier d'autorisation est le suivant :

Le schéma du canton bloque à X tout trafic individuel entre le carrefour des Mattines et l'entrée de Perly sur la route de Saint-Julien. La majorité des véhicules se rendant depuis la ville au (ou provenant du) centre de Perly devront emprunter la route des Ravières depuis la nouvelle route de contournement. Pour se rendre aux entreprises situées au sud du che-

min de la Mairie, les usagers en véhicules individuels devront transiter par le chemin du Relai, puis la route de Certoux devant le groupe scolaire (zones 30 km/h) pour rejoindre le chemin de la Mairie en sens unique. Cela va engorger le chemin du Relai, déjà fortement sollicité, et augmenter les risques sécuritaires devant le groupe scolaire.

B Le schéma déposé en 2017 par la commune dans la procédure d'« opposition » était le suivant :

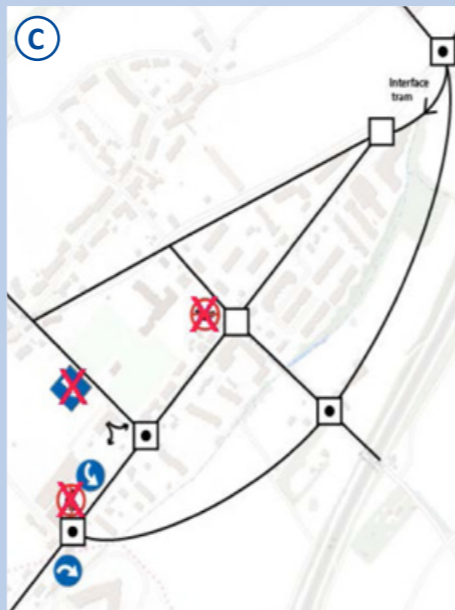
Ce schéma maintenait une entrée dans Perly depuis la ville sur la route de Saint-Julien. Pour éviter que du trafic de transit à destination de la France emprunte cette route, un sens unique était proposé à l'entrée de Perly depuis Saint-Julien. Le chemin de la Mairie revenait en double

sens alors que des portions du chemin des Ravières, du Relai, et des routes de Certoux et Saint-Julien seraient en sens unique, ce qui permettrait une portion du parcours du tram en site propre, facilitant son déplacement.

C Comme indiqué plus haut, la commune a, dans sa dernière proposition de 2021, renoncé à la plupart de ses propositions initiales présentées ci-dessus. Elle reprend les grandes lignes du schéma du canton en y demandant les adaptations ou améliorations suivantes :

- hors heures de pointe ou périodes de pression excessive sur le réseau, une entrée des véhicules dans Perly à travers l'interface En Louche, destinée à et ne pouvant intéresser que ses habitants, les personnes qui y travaillent ou désirent accéder aux commerces ;
- en maintenant le chemin de la Mairie à double sens ;
- en imposant de tourner à gauche au bout de la route de Saint-Julien avant la douane - au minimum en l'autorisant. Il ne semble en effet pas admissible

- que les automobilistes sortant de Perly au droit du centre inter-générationnel soient obligés de se rendre en France ;
- en gérant les mouvements autorisés dans les différents carrefours de façon à empêcher le transit nord-est sud-ouest ;
- depuis la France, en obligeant à tourner à droite sur la route de contournement, afin de limiter, si ce n'est supprimer, le trafic de transit pendulaire entre Saint-Julien et la route de Base, à travers le village.



Crise énergétique: les mesures prises par la commune

Après un été caniculaire, voici que l'on annonce qu'il faudra s'adapter aux conditions hivernales en réduisant le chauffage... en raison de conditions géopolitiques qui menacent nos réserves d'énergies. L'appel à économiser gaz, mazout et électricité est aussi entendu à Perly-Certoux. La commune a participé à la task force énergie créée par le Conseil d'Etat. Celle-ci est chargée de proposer des mesures mises en vigueur à l'échelle du canton.



Après que la Confédération, a invité chacun-e à mettre en place des gestes pour économiser l'électricité, le mazout ou le gaz chez soi (voir les pages de recommandation des bons gestes dans vos journaux), le canton et les communes ont réfléchi sur des mesures d'économies d'énergies à mettre en œuvre sur leur territoire

A l'issue d'une première séance, à laquelle Mme le Maire Prisca Wasem prenait part, le Conseil d'Etat a émis un arrêté proposant, pour les communes, les principales mesures suivantes :

Enclencher le chauffage si les conditions le permettent à partir du 15 octobre 2022 seulement, celui-ci devra être réglé à 20°C dans les bâtiments administratifs, à 20°C dans les écoles primaires et à 17°C pour les salles de gymnastique. Il sera baissé pendant le week-end et durant les vacances. Les chauffages mobiles ou d'appoint sont interdits dans ces bâtiments. A noter que certaines structures comme les crèches ne sont pas concernées par ces mesures.

Il n'y aura pas de distribution d'eau chaude dans les lieux de travail adminis-

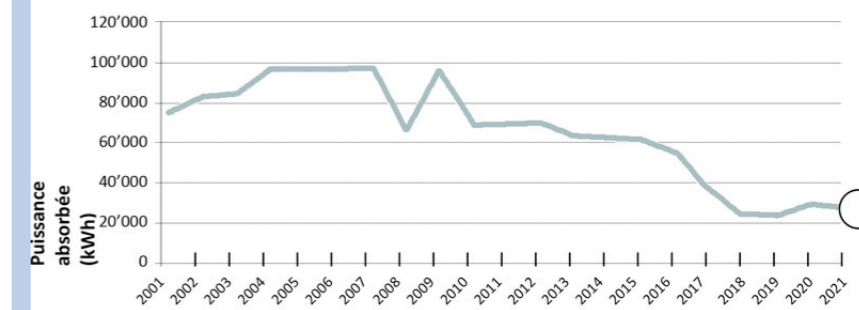
tratif et dans les lieux publics, sauf exception (en principe, les vestiaires). L'éclairage interne et externe aux bâtiments administratifs (locaux, couloirs, vitrines, etc) sera éteint, sauf exception pour des besoins de sécurité. Quant aux infrastructures sportives, il est prévu de limiter les heures d'éclairage (arrêt de l'éclairage des stades à 22h15 au plus tard),

et d'abaisser les températures des piscines à 26 degrés. Enfin, il est recommandé de faire preuve de sobriété pour les décorations lumineuses de Noël. La commune suivra cette recommandation, quand bien même la majorité des éclairages de Noël sont en LED.

Cette dernière recommandation vaut également pour les habitants et les entreprises, qui sont invités à maintenir les températures chez eux à 20°C.

Un site internet résume les bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie: www.stop-gaspillage.ch

Evolution de la consommation d'énergie



Eclairage public: déjà des économies

A l'occasion des travaux sur les routes, dès 2015, la commune a procédé au changement et à l'acquisition de 235 luminaires publics en LED. Un atout en période d'économie.

Le résultat de ce changement est une claire diminution des charges d'électricité et de la consommation, qui a diminué rapidement de moitié. En 2021, Perly-Certoux était la 2^e commune la plus économe en énergie dans la catégorie des communes de 3000 à 10'000 habitants (8 communes).

Sur le tronçon de la route de Certoux qui mène aux tennis, les candélabres sont munis d'un détecteur de mouvement. Cela permet de réduire la

nuit l'intensité de leur lumière, dans cette zone peu habitée. Il s'agit, pour les Autorités, de contenir la consommation électrique et réduire les nuisances induites par la lumière sur la faune dans une zone essentiellement agricole.

Cet état de fait n'empêchera pas la commune de suivre les bonnes pratiques afin de renforcer l'effet en suivant les consignes du conseil d'Etat en réduisant où cela est possible, son éclairage public cet hiver.

Social

Hausse des prix: Caritas à votre disposition

Corollaire de la guerre en Ukraine, les prix de plusieurs biens, dont ceux de l'énergie, s'envolent.

Les Autorités tiennent à dire qu'elles sont conscientes que de petites augmentations de ci de là, cumulées, peuvent mettre un budget déjà serré en péril.

Elles vous invitent, si c'est le cas, à faire appel sans délai à Caritas (tél. 022 721 02 66), relais social de la commune, afin d'éviter qu'à cette période succède une situation d'endettement.

Prestations complémentaires: attention !

Si vous êtes au bénéfice de prestations complémentaires à l'AVS ou à l'AI, il est impératif que vous demandiez maintenant l'ajustement de vos acomptes de charge à votre régie.

Si vous ne le faites pas, vous risquez de devoir payer vous-même le montant total de l'augmentation des charges enregistrées en 2022 l'an prochain.

Le droit fédéral exclut une prise en charge de la facture annuelle finale a posteriori. Il est donc important que l'augmentation des charges soit ajustée en cours d'année, pour une prise en charge dans le cadre des prestations complémentaires.

brèves

Baby Sitting ? Le Couffin vous forme

Vous avez 14 ans minimum et vous aimez vous occuper des enfants ? L'association Le Couffin (tél. 022 756 09 91) soutient financièrement les jeunes de notre région qui souhaitent suivre la formation de Babysitting organisée par la Croix-Rouge. Une fois votre formation terminée, vos coordonnées figureront sur la liste des babysitters de la région transmises par Le Couffin aux personnes qui lui en font la demande. L'association peut vous contacter directement si des demandes de garde lui parviennent.



BICENTENAIRE +1
PERLY
CERTOUX



Ca s'est passé à Perly-Certoux



Ca s'est passé à Perly-Certoux



Reflets du Bicentenaire

Vous êtes 3000 à 3500 personnes à avoir participé aux célébrations du Bicentenaire de la commune de Perly-Certoux. Ce mois de juin a été celui d'une fête chaleureuse et conviviale, comme la commune aime à les organiser. Bravos aux associations qui ont contribué à ce succès!
<https://www.perly-certoux.ch/fr/photos>





Justin Lambert, notre apprenti primé

Justin Lambert a obtenu le prix du Meilleur apprenti genevois de la formation CFC Dual en paysagisme remis par la Fédération genevoise des Jardins familiaux.

C'est au Service Environnement et Espaces vert de la commune, qu'il a effectué son apprentissage pendant trois ans. Fortement motivé, Justin a toujours montré beaucoup de plaisir à effectuer son travail. On le félicite, ainsi que son maître de stage et ses collègues pour leur bon coaching !



Un petit apéritif pour saluer les bons résultats et le départ de Justin (à g.).

brèves

Facture à QR-Code: que faire ?

L'introduction des factures avec QR-Code perturbe. Il ne faut toutefois pas s'arrêter au carré bizarre de ces nouvelles factures: si vous payez vos factures au guichet de la poste, ou par ordre de paiement, considérez la nouvelle facture comme une facture normale et procédez comme d'habitude.

Problème avec l'e-banking et pas d'appui familial ou de voisinage ?

Plusieurs organismes vous aident:

ICAS de Lancy tél. 022 420 38 00

Caritas Perly tél. 022 721 02 56

Dôme Seniors tél. 022 552 25 11
de 9h à 11h
et 14h à 16h

Info: <https://www.qr-facture.ch/>

Qui aura le Mérite communal 2022 ?

La commune vous invite à désigner une personne, un groupe de personnes, une entreprise ou une association comme candidat-e pour le Mérite communal 2022.

Les conditions sont: la personne ou le groupe désigné doit avoir un lien avec la commune de Perly-Certoux, actuel ou passé. Une activité déployée sur la commune compte comme lien avec la commune.

Le Mérite n'est pas limité aux exploits sportifs. Une renommée culturelle,

scientifique, humanitaire ou économique compte aussi.

Le règlement et le formulaire de proposition de candidature se trouvent sur le site internet de la commune: perly-certoux.ch > Administration > Formulaire > Mérite communal. On peut aussi adresser à la mairie un simple courrier de présentation de la candidature, et bien sûr, ajouter tous les documents attestant du mérite de la personne ou du groupe proposé.

Délai: 30 novembre 2022.

Trois questions à...

Mireille Thélin

présidente sortante de l'Aire des Seniors

1. Le succès passé dont vous êtes le plus fière

Bien évidemment, avec tous les membres du comité, la création d'une association dynamique qui offre aux plus de 50 ans, tout au long de l'année, une palette d'une quinzaine d'activités très variées, sportives, culturelles ou de détente. Nos membres se retrouvent toujours avec plaisir que ce soit à vélo, à un repas, un pinceau ou une paire de jumelles en mains, pour visionner un film ou simplement bavarder autour d'un café.

2. Le défi futur

Que l'Aire des Seniors puisse continuer à se développer et à proposer des ac-

tivités convenant à tous les âges seniors. Pour ce faire, **nous souhaitons que de nouvelles personnes viennent épauler ou remplacer celles et ceux qui sont aux commandes depuis presque 6 ans et qui arrivent en bout de mandat.**

3. Votre vision de Perly-Certoux

C'est une commune où il fait bon vivre, où pouvoir se retrouver pour partager d'autres événements organisés par la commune ou les nombreuses autres associations est une grande chance.



Agenda

Où rencontrer vos Autorités?

Aux séances du Conseil municipal, **les jeudis 17 novembre 2022 (vote du budget 2022) et 15 décembre 2022, à 20h** à la mairie, salle du Conseil municipal au 2e étage. Le public est le bienvenu, il peut rencontrer et dialoguer avec les élus après la séance.

Aux promotions citoyennes avec les jeunes de la commune ayant 18 ans en 2022, **mardi 8 novembre 2022**, à la mairie (événement sur invitation et inscription).

A l'Escalade, à l'école, **le vendredi 9 décembre 2022.**

Au Noël des Seniors, **vendredi 16 décembre 2022**, à la salle polyvalente (événement sur invitation et inscription)

Au Noël dans le Village, **mardi 20 décembre 2022**, près de l'Eglise St-Jean-Baptiste.

www.perly-certoux.ch/fr/agenda

Impressum

Editeur, rédaction et tirage:
Mairie de Perly-Certoux
www.perly-certoux.ch
Graphisme: www.baccup.ch
Prochaine parution: janvier 2023

